



3. Rapports : a) du Président;  
b) du caissier;  
c) des vérificateurs;
4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs;
5. Mutations;
6. Elections statutaires :

- a) du Président

Proposition : M. Raymond FROSSARD, qui est d'accord d'assumer cette charge, pour une année seulement, étant donné qu'il appartient au district du Val-de-Ruz de présenter un candidat à la présidence pour 1990;

- b) du représentant du district du Val-de-Travers

Proposition : M. Paul-André ADAM, administrateur communal de Travers;

7. Fixation de la cotisation 1989

Propositions : Fr. 30.-- membre actif  
Fr. 10.-- membre honoraire, non  
actif et libre  
Fr. 20.-- membre soutien;

8. a) Communication du lieu de l'assemblée générale de 1990

Proposition : La Côte-aux-Fées;

- b) Désignation des vérificateurs de comptes et suppléants

Proposition : Les Bayards et Buttes;

9. Divers;

## 1. APPEL

Membres présents : 39  
Membres excusés : 32.

## 2. Procès-verbal

Comme chaque membre a reçu une copie intégrale du compte rendu de la dernière assemblée générale, ce dernier n'est donc pas lu. Son contenu ne suscitant, d'autre part, aucun commentaire, il est adopté à l'unanimité.

### 3. Rapports

#### a) du Président

"Depuis notre dernière assemblée générale du 27 mai 1988, à Thielle-Wavre, le comité s'est réuni à deux reprises :

- le 2 novembre 1988, à Travers
- le 6 avril 1989, à Boudry.

Le Comité s'étant constitué le 26 août 1987, à Colombier, il est resté le même, sauf en ce qui concerne notre collègue Claude GERSTER, de Rochefort, qui a été élu le 27 mai dernier à Thielle-Wavre, en remplacement de notre collègue Alfred ZEHR, de Colombier, qui n'était plus rééligible. Claude GERSTER a repris le poste des mandats spéciaux qu'assumait son prédécesseur.

Pendant l'année 1988, nous n'avons pas rencontré trop de problèmes. Les affaires courantes ont été traitées normalement. Quelques points sont encore en suspens, mais ces derniers continuent bien entendu à être suivis.

Durant l'année écoulée, une seule représentation a été assurée. Elle l'a été par notre collègue Raymond FROSSARD, de Marin-Epagnier, qui a assisté à l'assemblée générale de la Société des Magistrats et Fonctionnaires de l'Etat de Neuchâtel, le vendredi 21 avril 1989, à La Chaux-de-Fonds.

Au cours de la période administrative qui s'achève aujourd'hui, votre comité s'est penché sur divers problèmes. Il s'agissait plus particulièrement de :

#### Comptes scolaires

A différentes reprises déjà, il a été question de ce problème, et lors de la dernière assemblée générale, il vous avait été dit qu'une réunion était prévue avec le service compétent de l'Instruction publique. C'est notre collègue Claude GERSTER qui a représenté le comité en cette occasion. Après discussion, il s'avère qu'il n'est pas possible de supprimer les décomptes que les communes établissent chaque année, le DIP, soucieux de l'autonomie communale, ne souhaitant pas les établir à la place de celles-ci.

Toutefois, il a quand même été admis lors de cette séance que la présentation pourra être quelque peu simplifiée, en ce sens que pour les remplacements, il suffira dorénavant de joindre les copies des listes établies par l'Etat, ce qui évitera le report de tous les postes. Quant au problème des dépenses non subventionnées - dont l'utilité est contestée - il a été précisé qu'il fallait continuer de les envoyer, l'Etat en ayant besoin pour établir ses statistiques.

#### Plaques de cycles

Nous avons reçu les nouvelles plaques de cycles, ce qui a provoqué la réaction de notre collègue Alfred ZEHR, de Colombier, qui, avec raison,

admettait mal, qu'une fois de plus, des décisions soient prises au niveau cantonal, sans consultation préalable des personnes intéressées au premier chef, soit les administrateurs.

Il est quasi certain que cette nouvelle manière de faire augmentera le nombre des épaves, facilitera le vol, compte tenu qu'il n'y aura plus désormais de fiches concernant les propriétaires.

Nos collègues GERSTER et ZEHR sont allés discuter de tout cela au Service cantonal des automobiles. Il ressort de cette discussion, qu'il s'agit d'une disposition transitoire, car en principe dès 1990, la vente de ces signes distinctifs se fera par les PTT.

S'agissant quand même des cyclomoteurs, le problème n'est toujours pas réglé, mais il semble bien que là aussi une solution de remplacement est à l'étude.

De toute manière, il faut bien être conscient que le principe d'une suppression pure et simple de la taxe sur les cycles ne pourra pas se faire avant que le Grand Conseil n'ait modifié la loi en ce sens.

#### Caisse de Pensions de l'Etat

Certaines personnes sont déjà probablement au courant que Monsieur Léon TARDIN, de Neuchâtel, a écrit une lettre au Grand Conseil concernant l'âge de la retraite entre hommes et femmes, par rapport à une décision du Tribunal fédéral qui dit qu'il n'y a pas lieu de faire une différenciation d'ordre biologique ou fonctionnel entre hommes et femmes conformément à l'article 4, alinéa 2, de la Constitution fédérale.

En ce qui concerne notre Caisse de Pensions, l'inégalité de traitement est donc réelle, et c'est sur ce point précis que portent les arguments de notre collègue. Comme il s'agit d'un vaste programme, le comité étudie actuellement l'argumentation établie par Monsieur Léon TARDIN et verra de quelle manière il interviendra éventuellement à ce sujet.

Dans le cadre toujours de la Caisse de Pensions, nous vous signalons que notre collègue Claude HOWALD, de St.-Aubin, était notre représentant pour tout ce qui touche à l'amélioration des rentes. Ce dernier ayant quitté ses fonctions et par voie de conséquence sa place au sein de ce comité, il a été fait appel à notre collègue Mathias WIRZ, de Colombier, pour le remplacer.

A la demande de nos collègues de Boudry, une séance d'information sera organisée par le Service cantonal des contributions à l'intention des communes ayant adhéré au bordereau unique.

D'autre part, le Département de Police organisera, quant à lui, une séance à l'intention des préposés à la PH, séance qui traitera des permis de séjour, des décomptes, etc."

Au terme de son rapport et, par la même occasion de son mandat présidentiel, Gérard VILLAT tient à remercier très vivement chacun pour la compréhension et l'amitié qui lui ont été témoignées tout au long de l'accomplissement de sa charge et forme ses vœux les meilleurs pour l'avenir de la société.

b) du caissier

Monsieur Jean-Claude MARTI, caissier, commente les comptes 1988-1989, qui bouclent par un bénéfice de Fr. 1.792.65.

c) des vérificateurs

Nos collègues, LEUBA Rio, de Cortaillod et LIMAT Claude, de Bevaix, ont procédé, ce jour, au contrôle des comptes qui viennent de nous être exposés. Ceux-ci ont été reconnus parfaitement exacts et bien tenus. La recommandation est donc faite à l'assemblée de les accepter tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au caissier avec remerciements.

4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs

Le Président met au vote ces divers rapports, qui sont acceptés à l'unanimité, sans modification.

5. Mutations

L'effectif de la société à ce jour se présente de la manière suivante :

- membres actifs	:	86
- membres honoraires actifs	:	8
- membres honoraires non actifs	:	11
- membres libres	:	4
- membre d'honneur	:	1
EFFECTIF TOTAL		<u>110</u> membres

Ont demandé leur admission :

Mme Patricia Rosselet, St.-Sulpice, M. Ludovic Kneissler, Noiraigue, Mme Francine Barraud, Rochefort, MM. Serge Rusillon et Pierre Meyer, Boudry, M. Michel Hinkel, Le Landeron, Mme Suzanne Gouillet, Bevaix.

Ont démissionné :

Mme Jeannine Chapatte, Les Planchettes, M. Marc-Edouard Guye, Noiraigue, M. Jean-Martin Mönch, La Chaux-de-Fonds, M. André Stauffer, Lignièrès.

6. Elections statutaires

L'assemblée doit nommer, conformément à l'article 12 des statuts, un nouveau Président. Il incombait, selon le tournoi établi, au district du Val-de-Ruz de proposer un candidat, ce qui, pour diverses raisons, n'a pas pu être fait, cette année déjà. Il faut savoir en effet, que l'actuel Président, M. Gérard Villat, arrive au terme de son mandat et qu'il ne souhaite pas se représenter. Le comité propose donc, pour un intérim d'une année, la candidature de M. Raymond Frossard, administrateur communal à Marin-Epagnier, qui occupait, jusqu'ici le poste de vice Président.

L'assemblée doit, d'autre part, encore procéder à la réélection de M. Paul-André Adam, représentant du Val-de-Travers qui, lui, est rééligible.

Aucune autre proposition n'entrant en ligne de compte, sont donc nommés par acclamation Messieurs Raymond Frossard et Paul-André Adam.

#### 7. Fixation de la cotisation 1989

Les propositions du comité sont de maintenir les cotisations actuelles, soit : Fr. 30.--, membre actif  
Fr. 10.--, membre honoraire, non actif et libre  
Fr. 20.--, membre soutien.

Prenant la parole, notre collègue Roger Cuche, des Geneveys-sur-Coffrane, fait, en son nom personnel, la suggestion suivante : passer les cotisations à Fr. 50.-- / Fr. 30.-- / Fr. 40.--, et en compensation de cette hausse, comprendre dans ce montant, le prix du repas de l'assemblée générale.

Pour M. Mathias Wirz, de Colombier, ce problème doit être examiné en comité. Aussi, propose-t-il que la suggestion "Cuche" soit étudiée par le comité qui fera rapport lors de la prochaine assemblée.

#### 8. Divers

En préambule, l'assemblée décide, à compter de ce jour et à l'unanimité d'instaurer désormais le tutoiement entre tous les membres.

Monsieur Mathias Wirz, notre collègue de Colombier membre du Conseil d'administration de la Caisse de Pensions de l'Etat, souhaite apporter quelques précisions quant à la nouvelle loi à l'étude, découlant de l'arrêt du TF qui demande l'égalité entre tous les affiliés "recours Léon Tardin".

A ce jour, le projet de loi en gestation opte pour un abaissement de l'âge de la retraite à 62 ans pour tout le monde. Chacun est bien conscient que cela ne va pas pouvoir se faire, sans que le financement soit également revu, c'est-à-dire les cotisations employés/employeurs.

C'est sur ce point que notre collègue Wirz s'étend quelque peu. En effet, d'après les premières estimations, il semble bien que les cotisations pour les employés avoisineront les 8 % alors que les cotisations pour l'employeur oscilleront entre 8 et 12 %. D'après ce que l'on croit savoir, il semble bien que ces nouvelles cotisations tiendront compte des versements destinés à combler le déficit technique.

Monsieur Wirz propose à l'assemblée de s'opposer catégoriquement à ce mode de faire et de lui donner mandat pour intervenir auprès du Conseil d'administration en ce sens. Cette proposition recueille l'unanimité.

En tout état de cause, il semble bien que l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi n'interviendra pas avant 2 à 3 ans.

M. Denis Lüthi de la Sagne, souhaiterait savoir qui est chargé de contacter les nouveaux arrivés. On lui précise que cela est du ressort du représentant du district.

Aucune autre question n'étant soulevée à ce point précis de l'ordre du jour, la parole est immédiatement donnée à Monsieur Michel Von Wyss, Conseiller d'Etat, Chef du Département de l'Intérieur.

Monsieur Von Wyss nous fait part, tout d'abord, du plaisir qu'il a d'assister ce soir à ces assises. N'étant, comme chacun, le sait, que depuis fort peu de temps à la tête de ce département, il apprend par ce biais, affirme-t-il, à mieux cerner les préoccupations des communes. Il se plaît encore à relever les excellents contacts qui existent entre l'Etat et les Communes et remercie chacun pour son engagement dans l'accomplissement de ces tâches fort diverses au demeurant.

Pour parachever la partie officielle de cette 63ème assemblée générale de la Société des Administrateurs et Fonctionnaires des Communes neuchâteloises, la parole est donnée, selon une tradition bien établie, au représentant des Autorités de céans, en l'occurrence, Monsieur Maurice Frainier, Président de commune de Boudry.

Monsieur Frainier nous dit toute la joie et l'honneur que lui-même et sa commune ont d'accueillir nos assises.

A l'issue de ces mots de bienvenue, le Président remercie les deux orateurs pour leur exposé et met un terme à cette assemblée.

Il prie ensuite chacun de suivre les directives de notre collègue Robert Perrinjaquet pour la partie récréative qui débute par un vin d'honneur offert par la Maison Châtenay S.A..

Séance levée à 18.15 heures

Au nom de la Société des Administrateurs  
et Fonctionnaires des Communes neuchâteloises

Le Président :  
Gérard Villat

Le Rapporteur:  
J.-Jacques Landry